

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

## PÉTITIONS

## RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux huit pétitions nos 331-341 à 331-348 inclusivement.

\* \* \*

## COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 35<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-cinquième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

\* \* \*

[Traduction]

## PÉTITIONS

## L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires sont très préoccupés par la décision récente de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) de défalquer les prestations de retraite des travailleurs de leurs prestations d'assurance-chômage, annulant ainsi l'avantage pour les travailleurs du programme de retraite. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur cette décision et de faire que tous les retraités gardent leurs prestations de retraite et touchent les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit sans que leur revenu de retraite n'en soit réduit.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## Pétitions

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—  
L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS—  
L'INCLUSION DE PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES  
SUBSTANCES TOXIQUES

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport)** propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à insister pour que le gouvernement des États-Unis considère l'exécution des responsabilités prévues aux termes de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs comme une obligation plutôt que comme une concession, qu'elle exhorte en outre le gouvernement du Canada à renégocier l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs pour y inclure des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du fleuve Saint-Laurent pour le bénéfice de millions de Canadiens et d'Américains, et que ces négociations débouchent sur l'adoption du principe des déversements nuls déjà inclus à l'Annexe 12 de l'Accord.

Monsieur le Président, c'est en 1982 que Charles Ross, ancien commissaire de la Commission mixte internationale, a proposé à propos de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui avait été renouvelé en 1978, une démarche nationale et une conférence s'inspirant de la conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain. Le comité rassemblait des savants représentant le Conseil national de recherches des États-Unis et la Société royale du Canada. Il a ratifié la proposition de conférence sur les Grands Lacs destinée à attirer l'attention sur l'importance de la ressource que représentent les Grands Lacs et sur la gravité des problèmes qui s'y posent.

• (1210)

C'est ainsi qu'en décembre dernier, le comité mixte de la Société royale du Canada et du Conseil national de recherches des États-Unis a recommandé que les parties à l'accord, à savoir le Canada et les États-Unis, tiennent une conférence binationale sur les Grands Lacs et créent un comité préparatoire chargé d'élaborer un projet de déclaration de principe et un projet de plan d'action en vue de décisions officielles qui seraient prise lors de cette conférence, celle-ci devant avoir lieu avant la fin de la présente décennie.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je tiens à faire cette mise au point, monsieur le Président. Le texte publié en décembre dernier invitait instamment le Parlement à prendre très sérieusement en considération cette recommandation, et c'est une des raisons pour lesquelles je propose aujourd'hui cette motion au nom de mon parti. Il faut renégocier ou tout au moins revoir l'accord conclu avec les États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

En novembre 1984, le comité des toxiques de la Niagara a publié un intéressant document dans lequel les membres canadiens de ce comité recommandaient la mise en place d'un plan de lutte contre les substances toxiques de la Niagara, cette recommandation résultant d'études approfondies. Ils recommandaient en outre à propos de la présence de substances toxiques dans la Niagara d'exposer dans l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs des objectifs de qualité de l'eau. Ces deux recommandations vont dans le même sens que les documents de référence détaillés qui figurent en annexe à l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, mais seulement en annexe.